

mardi 26 janvier 2010

Six pompiers 24 heures/24 au CHU dès février



: Archives Ouest-France/Jean-Yves Desfoux

Une convention de mise en place d'une garde permanente de sapeurs-pompiers au CHU a été signée hier entre la préfecture, la direction du centre hospitalier, l'Agence régionale d'hospitalisation et les pompiers.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi des pompiers au CHU ?

Après plusieurs visites de la commission de sécurité en 2007, 2008 puis en mars 2009, remodifiée le 24 novembre 2009, la préfecture a pris la décision avec le Service départemental d'incendie et de secours du Calvados (Sdis 14), l'Agence régionale d'hospitalisation et le CHU de mettre en place une garde permanente de sapeurs-pompiers 24 heures sur 24 h, sur le site de Côte de Nacre. Ils viendront renforcer dès le 1^{er} février l'équipe des sept agents salariés du CHU dédiés à la sécurité. Leur rôle, complémentaire, sera de faire de la prévention et de former le personnel. Mais aussi **« qu'une équipe spécialisée dans la lutte contre l'incendie, présente en permanence sur le site, puisse si besoin tuer le feu dans l'oeuf »**, a rappelé Michel Granger, président du Sdis14.

D'où viennent les pompiers du CHU ?

Ils viennent de tout le département. **« Mais ils ne seront pas pris sur les effectifs du Sdis »,** précise Michel Granger. **« C'est une opportunité d'emploi et de formation complémentaire pour des jeunes sapeurs-pompiers volontaires. »** Ils seront six pompiers, dont deux professionnels. Cela signifie cinq sapeurs-pompiers pour un poste. **« Soit trente pompiers sur une année qui assureront en tout 8 760 heures de présence »,** conclut Michel Granger.

Qui va financer les pompiers ?

L'Agence régionale d'hospitalisation va prélever sur sa marge de manoeuvre financière l'intégralité des 350 000 € pour financer la mise en place des pompiers sur le CHU. **« Dans cette dotation, 110 000 € seront dédiés à la formation du personnel du CHU aux bonnes pratiques en cas d'incendie »,** explique Marc Longuet, directeur suppléant de l'Agence régionale d'hospitalisation.

Comment va se faire la mise en sécurité incendie ?

« Elle se fera sur deux ans et demi et va coûter 18 millions d'euros. On a déjà obtenu 5 millions d'euros de l'État », explique Benoît Vivet, directeur du patrimoine et des infrastructures du CHU. Avec à la clé la modernisation du coeur du système incendie et tout ce qui concerne les outils de détection du feu, le désenfumage, la fermeture des portes automatiques, le fléchage. **« Ces travaux débuteront en septembre 2010. »** Un nouveau PC sécurité sera construit entre le bâtiment modulaire et l'IRM. **« Les travaux seront lancés début 2011. »** Partant de la galette de la tour, des escaliers de secours extérieur seront créés, ainsi qu'une réserve d'eau de 120 m² à l'extérieur. **« Les sept agents de sécurité, salariés du CHU, vont être répartis par niveau. Le système des rondes sera intensifié. Le plan de formation du personnel du CHU sera renforcé »,** poursuit Benoît Vivet.

La tour du CHU sera-t-elle reconstruite ?

« Ces problèmes de sécurité incendie plus ceux de l'amiante renforcent le fait que la reconstruction du CHU est indispensable pour répondre à l'offre de soins de demain », a annoncé Angel Piquemal, le directeur du CHU. C'est le projet médical qui devrait être prêt en septembre qui sous-tendra cette reconstruction. **« Et il est important avant toute chose, pour le centre hospitalier de retrouver la voix de l'assainissement financier. »**

« L'hôpital perd de l'argent parce qu'il n'est plus en phase avec la santé d'aujourd'hui, comme l'ambulatoire par exemple », a ajouté Philippe Duron, le député-maire et président du conseil d'administration du CHU de Caen.

Nathalie TRAVADON.
Ouest-France